

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 27282  
Numéro SIREN : 823 479 373  
Nom ou dénomination : 1PAX

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt 74765

## DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-09-2020

N° DE DEPOT : 074765

N° GESTION : 2017B27282

N° SIREN : 823479373

DENOMINATION : 1PAX


ADRESSE : 157 boulevard Macdonald 75019 Paris

MILLESIME : 2019

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	22 946	15 234	7 712	9 034	1 321	14.62
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	2 879		2 879	2 879			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 527		4 527	3 648	879	24.09	
<b>Total II</b>	<b>30 352</b>	<b>15 234</b>	<b>15 118</b>	<b>15 560</b>	<b>442</b>	<b>2.84</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	288		288		288	
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	236 817		236 817	170 789	66 027	38.66
	Autres créances	36 456		36 456	13 081	23 375	178.69
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	164 522		164 522	13 022	151 501	N5	
Charges constatées d'avance (3)	8 256		8 256	2 256	6 000	265.97	
<b>Total III</b>	<b>446 339</b>		<b>446 339</b>	<b>199 148</b>	<b>247 191</b>	<b>124.12</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>476 691</b>	<b>15 234</b>	<b>461 457</b>	<b>214 708</b>	<b>246 749</b>	<b>114.92</b>	

certifié conforme

A-GUIBART 

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

0

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital ( Dont versé : 2 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000	2 000		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	200	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	0	54 959	54 959	100.00
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	190 596	69 269	121 327	175.15
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	192 796	126 428	66 368	52.49	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	21 338	39 559	18 221	46.06
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 908	7 803	124 105	NS	
Dettes fiscales et sociales	115 392	39 293	76 099	193.67	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	23	1 626	1 602	98.56	
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	<b>Total IV</b>	268 661	88 281	180 381	204.33
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	461 457	214 708	246 749	114.92

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

247 573

88 281

certifié conforme

A. GUIBOUT





1PAX

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 2000€

Siège social : 157 boulevard Macdonald 75019 Asnières-sur-Seine

RCS de Paris N° 823 479 373

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25/09/2020

L'an 2020

Le 25 septembre

A 11 heures

En présence de : Mabel Miranda, associée, Alexandre Guibourt, associé et président de l'assemblée

Les Associés de la société 1PAX se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au 157 boulevard Macdonald 75019 Paris, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre GUIBOURT, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent le nombre requis d'actions sur les 2000 ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport spécial du président sur les conventions
- Un exemplaire des statuts de la Société
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés à compter de la convocation de l'Assemblée.

AG

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.  
En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée

Cette résolution est adoptée par les associés à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 190 596 euros, que les associés décident d'affecter :

- Pour 190 596 € en dividendes aux associés

Il est rappelé que l'assemblée générale du 20/03/2020 avait déjà acté la distribution de 100 000 euros aux actionnaires par anticipation sur le résultat 2019.

Cette résolution est adoptée par les associés à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

Les associés de IPAX valident l'accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise pour les salariés avec une affectation par salarié proportionnelle au salaire annuel brut.

Cette résolution est adoptée par les associés à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

Les associés de IPAX valident l'embauche de Monsieur Alexandre GUIBOURT en tant qu'architecte expert aéroportuaire avec un salaire brut annuel de 44 000 euros et une date d'ancienneté retenue au 27/03/2017, c'est-à-dire identiques à celle de Mabel MIRANDA.

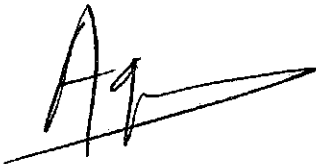
Cette résolution est adoptée par les associés à l'unanimité.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 11h15.

Alexandre GUIBOURT



MABEL MIRANDA

